Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le
ID : 059-215904665-20230619-D2023_06_15_05-DE

CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 15 juin 2023 – Pont-à-Marcq

L'an deux mil vingt-trois, le quinze juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pont-à-Marcq, par convocation en date du huit juin deux mil vingt-trois, s'est réuni en Mairie de Pont-à-Marcq, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain CLEMENT, Maire de Pont-à-Marcq.

La convocation a été affichée sur l'écran d'affichage numérique de la mairie le neuf juin deux mil vingt-trois.

Présents : Sylvain CLEMENT, Fernand CLAISSE, Marie Gaëtane DANION, Jean-Marie PERILLIAT, Albertina MEIRE, Olivier FRANCKE, Anne-Marie DYRDA-LOYEZ, Sylvain THULLIER, Pascale DEFFRENNES, Fabrice BLONDEL, Laurent DARRAS, Laurence DATH, Sophie DUGRAIN, Guillaume CARDON, Séverine FLAMENT, Audrey DEMAIN, Margaux LANGLANT, Philippe MATTON, Éric LAURENT, Laëtitia RENSKI, Lucile TYRAN, Frédéric BERNABLE.

Absent : Franck DENISE donne pouvoir à Sylvain THULLIER.

Absent non excusé : --

Soit : 22 présents et 1 absent avec pouvoir.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Madame Albertina MEIRE.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

L'assemblée est informée que la séance est enregistrée pour simplifier la réalisation du PV.

D2023-06-15/05 Tarifs du cimetière – actualisation 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le chapitre III : Cimetières et opérations funéraires et les articles L 2223-1 et suivants ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à une actualisation des tarifs du cimetière de Pont-à-Marcq les derniers ayants été revus en 2013 ;

Monsieur le Maire rappelle que la dernière mise à jour des tarifs du cimetière communal a été actée par délibération n°9 du Conseil Municipal du 7 février 2013.

Monsieur le Maire indique que cette actualisation de tarifs communaux s'inscrit en soutien du plan de sobriété communal afin d'optimiser les ressources propres et ainsi concourir à la maîtrise budgétaire de la collectivité.

Monsieur le Maire informe le conseil que cette proposition annule et remplace la délibération du 7 février 2013.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion préparatoire s'est tenue en Mairie le 27 avril 2023, en présence de Monsieur Sylvain THULLIER, nommé référent cimetière lors du conseil du 30 septembre 2020, de Monsieur Claisse, 1er adjoint, Monsieur ALONDEAU, référent technique du cimetière, Madame THULLIER référente administrative du cimetière et du DGS pour aboutir à la proposition ci-dessous :

Objets délibérés en 2013	Tarifs 2013	**Objets délibérés en 2023***	**Tarifs 2023**
Concession 30 ans – 1 place	90 €	Concession 30 ans par surface de 2m²	250 €
Concession 30 ans – 2 places	120 €		

Envoyé en préfecture le 19/06/2023
Reçu en préfecture le 19/06/2023
Publié le
ID : 059-215904665-20230619-D2023_06_15_05-DE

Concession 30 ans – 3/4 places	150 €		
Concession 50 ans – 1 place	200 €	Concession 50 ans par surface de 2m²	380 €
Concession 50 ans – 2 places	250 €		
Concession 50 ans – 3/4 places	300 €		
Colombarium 30 ans	680 €	Colombarium 30 ans	810 €
Colombarium 50 ans	970 €	Colombarium 50 ans	1 100 €
Vacation	20 €	Taxe forfaitaire pour l'accompagnement aux opérations d'inhumation, dispersion des cendres et scellement d'urne	50 €
Cavurne 30 ans	420 €	Cavurne 30 ans	550 €
Cavurne 50 ans	600 €	Cavurne 50 ans	730 €
Caveau 2 places	580 €	Sans objet	

Pour informations, les tarifs antérieurs sont majorés d'environ 130 euros hors taxe forfaitaire. Il est important de noter qu'il n'y a pas eu d'évolution depuis 10 ans et que la proposition s'inspire des prix moyens constatés dans les communes du secteur.

*La précision suivante est ajoutée lors de la séance : une surface de 2 m² correspond à un emplacement pouvant accueillir de 1 à 3 places.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

En conséquence, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter les tarifs du cimetière détaillés ci-dessus ;

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent l'actualisation des tarifs du cimetière.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Pont-à-Marcq le 19/06/2023,

Le Maire,

Sylvain CLEMENT

La secrétaire de séance,

Albertina MEIRE